



## CONFERENCE PROMOTING SAFETY, INTEGRITY, EQUALITY AND INCLUSION IN SPORT



HELLENIC PARLIAMENT



**4-5 novembre 2024**

**Athènes, Grèce  
Parlement hellénique**

## **Vers une alliance parlementaire pour la bonne gouvernance et l'intégrité dans le sport**

### **I. Le contexte**

En janvier 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté la [Résolution 2199 \(2018\) " Vers un cadre pour une gouvernance sportive moderne "](#). Dans cette résolution, l'Assemblée a invité la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias (la commission) "à examiner la création d'une alliance parlementaire pour la bonne gouvernance et l'intégrité dans le sport, dans le but de réunir les parlements nationaux et les instances parlementaires internationales autour d'une discussion constructive sur les questions de gouvernance et d'intégrité dans le sport". Suite à cette résolution, la commission a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de créer une telle alliance. Sur la base de ses commentaires, une proposition a été rédigée avec l'aide d'un consultant. Toutefois, le projet n'a pas progressé. Début 2024, la commission et son rapporteur général sur la gouvernance et l'éthique dans le sport ont repris l'examen de cette question.

## II. Buts et objectifs

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'action interparlementaire coordonnée sur la gouvernance et l'intégrité dans le sport<sup>1</sup>. La création d'une Alliance parlementaire pour la bonne gouvernance et l'intégrité dans le sport (l'Alliance) ajouterait une dimension parlementaire aux efforts multipartites actuels pour améliorer la gouvernance du sport. Elle renforcerait la capacité de l'APCE à traiter les questions relatives au sport et à défendre le rôle et les actions des parlements nationaux dans la conception et la mise en œuvre de politiques visant à améliorer la gouvernance et l'intégrité du sport aux niveaux national et multilatéral. L'Alliance viserait, entre autres, à :

- **contribuer à améliorer la gouvernance sportive** (par exemple : travailler avec les partenaires pour renforcer les critères et les normes de gouvernance sportive ; soutenir la rédaction de codes nationaux sur la gouvernance sportive), en s'appuyant également sur les propositions contenues dans la Résolution 2199 (2018) de l'APCE " Vers un cadre pour une gouvernance moderne du sport " ;
- **promouvoir les droits de l'homme et l'intégration dans le sport** (par exemple : l'égalité de genre dans le sport ; la lutte contre la violence – et en particulier les abus contre des enfants – dans le sport ; les conditions en matière de droits humains pour l'accueil de grandes manifestations sportives et leur héritage en termes de renforcement de la protection des droits humains dans les pays d'accueil ; le sport en tant qu'outil d'inclusion sociale ; et d'autres encore) ;
- **encourager la ratification des conventions du Conseil de l'Europe sur le sport** (sur le dopage, sur la manipulation des compétitions sportives et sur la sûreté, la sécurité et le service lors des manifestations sportives) et la bonne mise en œuvre des normes qu'elles consacrent ;
- **faciliter le transfert de savoir-faire et d'expertise** entre les membres et améliorer la coordination et la complémentarité entre les différentes initiatives parlementaires visant à promouvoir la bonne gouvernance et l'intégrité dans le sport ;
- **soutenir les travaux des structures intergouvernementales existantes du CdE** dans le domaine du sport, et en **particulier de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)**, ainsi que la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport ; et
- **renforcer la coopération entre les parlements, les gouvernements et les organisations sportives** et faire entendre la voix des législateurs dans d'autres plateformes internationales sur les questions de gouvernance et d'intégrité du sport.

En outre, l'Alliance **soutiendra la création de points focaux et/ou de chapitres** dans les parlements qui le souhaitent, rassemblant des parlementaires nationaux désireux de s'engager dans des actions de défense, de sensibilisation et de promotion des valeurs de l'Alliance.

Par la suite, des **programmes interparlementaires** ciblés **de renforcement des capacités**, adaptés aux besoins et aux attentes des pays, pourraient être conçus en coopération avec les parlements intéressés et mis en œuvre avec le soutien de l'Alliance.

---

<sup>1</sup> Toutefois, on pourrait faire référence ici à l'[Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption](#) (GOPAC).

### III. Membres et partenaires clés

L'Alliance serait un **organe interparlementaire**, un forum de législateurs engagés qui partagent les valeurs du Conseil de l'Europe en matière d'intégrité, de démocratie, de transparence et de responsabilité publique dans le sport. Elle pourrait être mise en place pour une **période d'essai initiale de deux ans** si cela était jugé souhaitable.

**Le noyau dur des membres de l'Alliance** serait constitué par les membres intéressés de l'APCE. Cependant, la composition de l'Alliance devrait être plus large et inclure potentiellement des parlementaires des parlements nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, des Observateurs et des Partenaires pour la démocratie, du Parlement européen et de l'Union interparlementaire<sup>2</sup>.

L'Alliance travaillera avec des **partenaires**. Les principaux, s'ils souhaitent rejoindre l'Alliance, seraient l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et son Comité consultatif, le Comité international olympique (CIO), les Comités olympiques européens (COE), le Comité international paralympique (CIP), le Comité paralympique européen (CPE) et les organisations sportives qui ont signé un protocole d'accord avec le Conseil de l'Europe (à ce jour : la FIFA et l'UEFA).

Des plateformes multipartites pertinentes sur l'intégrité du sport, la lutte contre la corruption ou les droits de l'homme et d'autres groupes de parties prenantes (par exemple, des institutions universitaires, les organismes chargés de l'application de la loi, l'industrie du sport, les médias, les sponsors sportifs), qui pourraient accroître la portée et l'impact des travaux de l'Alliance, seraient associés sur une base ad hoc, le cas échéant, en fonction des questions en jeu. Ils s'engageraient à se conduire et à mener leurs affaires d'une manière conforme aux valeurs du Conseil de l'Europe, et à défendre ces valeurs.

### IV. Ressources nécessaires

Le budget de l'APCE pourrait, au moins pendant la période d'essai, soutenir l'organisation des réunions de l'Alliance (soit pendant la partie de session, soit en conjonction avec les réunions de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias). Toutefois, un financement de la part des membres et de sources externes serait nécessaire pour que l'Alliance parlementaire puisse fonctionner de manière durable, développer la coopération avec les partenaires et atteindre ses objectifs. En outre, les membres (et les autres participants) devraient prendre en charge leurs propres frais de participation (voyage et hébergement) aux activités de l'Alliance.

À ce stade, il est difficile de fournir une prévision budgétaire détaillée. Toutefois, à titre d'estimation initiale, le budget annuel de base – éventuellement garanti à la fin de la première année de la période d'essai – ne devrait pas être inférieur à 200 000 euros (dont environ 65 à 70 000 euros pour un gestionnaire de projet spécialisé).

Après la phase initiale de mise en place et de consolidation, les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'activités spécifiques de l'Alliance (par exemple, des événements de sensibilisation au niveau national ou régional) et du programme interparlementaire de renforcement des capacités seraient collectées par le biais d'appels ciblés à des contributions volontaires, qui pourraient être complétées par des contributions directes des parlements ou des gouvernements intéressés.

---

<sup>2</sup> À un stade ultérieur, si cela est jugé approprié, l'adhésion pourrait être ouverte aux parlements non européens et à d'autres organisations interparlementaires, compte tenu de la portée mondiale des conventions du Conseil de l'Europe sur le sport.

## V. La voie à suivre

La mise en place de l'Alliance nécessitera l'engagement politique et le soutien financier d'un nombre significatif de délégations de l'APCE. C'est pourquoi un processus de consultation a été lancé pour évaluer la volonté des membres de l'APCE de s'engager dans une future Alliance, leur intérêt pour des domaines de travail potentiels spécifiques et la probabilité d'un soutien financier concret pour la phase de démarrage. À ce jour, plus de 30 membres ont confirmé leur soutien à cette initiative.

La Conférence sur la " *Promotion de la sécurité, de l'intégrité, de l'égalité et de l'inclusion dans le sport* " est l'occasion de lancer l'Alliance. La Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias discutera du mandat de l'Alliance en décembre 2024, en vue de soumettre une proposition formelle au Bureau de l'Assemblée, qui pourrait prendre une décision sur la création de l'Alliance en janvier 2025.